

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 2 Juin 2025, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)
	François Binet	(03)
	Régis Audet	(04)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent</u> :	Dominik Michaud	(05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

060-06-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025**
- 3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Embellissement
 - 5.2. Caméra
 - 5.3. Emplois étudiants
- 6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Journalier – opérateur
 - 6.2. Séance du conseil – Octobre 2025
 - 6.3. Achat d'écran d'ordinateur
 - 6.4. Débroussaillage
 - 6.5. Nettoyage de fossé
 - 6.6. Démarche de collaboration intermunicipale des municipalités de la MRC d'Abitibi
- 7. **CORRESPONDANCE SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 7.1. TECQ 2024-2028
- 8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 9. **VARIA**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

061-06-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 Mai 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 5 Mai 2025 soit accepté tel que rédiger.

062-06-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 58 718.78\$
Comptes à payer avec les chèques # 065 à 073 pour un total de 1 107.11\$

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

Reporté à une séance ultérieure

063-06-2025

EMBELLISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité désire refaire l’aménagement paysager au centre communautaire et au bureau municipal;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville alloue à l’agente de développement un budget de 5000\$ pour refaire l’aménagement paysager au centre communautaire et au bureau municipal.

064-06-2025

CAMÉRA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer des caméras au camping Lac Chambeau;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : François Binet

Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville achète deux caméras de Vosker au coût de 349.99\$ chaque avant taxe.

065-06-2025

EMPLOI ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne recevra pas cette année d’aide-financière d’emploi Canada afin de combler un poste de journalier pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de deux étudiants cette été pour effectuer diverses tâches;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité procède à l’embauche de, Nathan Maheux, afin d’effectuer diverses tâches journalières, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales

QUE la municipalité procède à l’embauche de Jérémy Rheault, afin d’effectuer diverses tâches journalières, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2025.

066-06-2025

EMBAUCHE JOURNALIER-OPÉRATEUR – TIMMY BLOUIN

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité procède à l’embauche, M. Timmy Blouin, à titre de journalier-opérateur, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales.

QUE conformément à la politique de ressources humaines et salariales, M. Timmy Blouin sera soumis à une période de probation d’une durée de 6 mois à compter du 2 Juin 2025.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2025.

067-06-2025

SÉANCE DU CONSEIL – OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil municipal qui était initialement prévue pour le 6 Octobre 2025, à 19h, doit être modifiée dû à l’élection municipal;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l’unanimité

Que la séance du conseil municipal soit reportée au 1^{er} Octobre 2025 à 19h30.

068-06-2025

ACHAT D'ÉCRAN D'ORDINATEUR

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques et l'agente de développement ont besoin de nouveau écran d'ordinateur;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité procède à l'achat de 3 écrans d'ordinateur au coût de 176.00\$ chaque chez Nortech.

069-06-2025

DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande à Travaux mécanisés Marcel Moreau inc. de procéder au débroussaillage de certain secteur.

070-06-2025

NETTOYAGE DE FOSSÉ

ATTENDU QUE la municipalité à vérifier la liste de prix à l'heure de trois entrepreneurs;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande à Excavation DGM inc. de procéder au nettoyage de fossé du rang 4&5 Ouest.

071-06-2025

DÉMARCHE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement, à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des solutions pour contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles;

CONSIDÉRANT les orientations énoncées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans son plan stratégique 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés;

CONSIDÉRANT le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptent d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville s'engage à participer au projet commun d'étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi;

QUE le conseil municipal de Ste-Gertrude-Manneville autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale;

QUE le conseil municipal de Ste-Gertrude-Manneville nomme la MRC d’Abitibi comme organisme responsable du projet.

TECQ

EXPÉDITEUR : Ministre des Affaires municipales

DATE : 15 Avril 2025

OBJET : La Municipalité dispose d’une aide additionnelle de 75 000\$ au programme TECQ 2024-2028 pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques, incluant des travaux sur des travaux sur des infrastructures à vocation municipale qui n’étaient auparavant pas couvertes par le programme, soit les hôtels de ville, les garages municipaux, les entrepôts municipaux et les abris à abrasifs.

Cette aide succède au Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), ayant pris fin le 31 mai 2024.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

072-06-2025

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l’unanimité que la présente séance soit, levée à 20h18.
Adopté à l’unanimité;

Pascal Rheault , maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.